

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : 30-06-17	Cadre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le : N° d'enregistrement : 2017-5037 2017-5037	
	1. Infitulé du projet	i Anger Verene Marie
Constru	uction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque	į.
2. Identification	du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pélitionnaire(s)	ACCIONAL COLLE
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	PEPINIERES DESMARTIS	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne moral	Patrick CHASSAGNE	CERTIFICS.
RCS / SIRET 3 9 2 1 9 2 9		
Jolg	nez à votre demande l'annexe obligatoire n°1	
3. Catégorie(s) applicable(s) du tab	leau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnemer dimensionnement correspondant du projet	nt et
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA,	
N° de catégorie et sous-catégorie N°30		etc.)
	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, INSTALLATION SUR SERRES ET OMBRIERES D'UNE PUISSANCE EGA	efc.)
N°30	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IÖTA, iNSTALLATION SUR SERRES ET OMBRIERES D'UNE PUISSANCE EGA OU SUPERIEURE A 250 kWc 4. Caractéristiques générales du projet	etc.)
N°30 Dolvent être annexées au présent forn	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IÖTA, iNSTALLATION SUR SERRES ET OMBRIERES D'UNE PUISSANCE EGA OU SUPERIEURE A 250 kWc 4. Caractéristiques générales du projet nutaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire	etc.)
N°30 Doivent être annexées au présent forn 4.1 Nature du projet, y compris les éve Construction d'une serre de surface to en verre. La serre sera accompagnée	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, iNSTALLATION SUR SERRES ET OMBRIERES D'UNE PUISSANCE EGA OU SUPERIEURE A 250 kWc 4. Caractéristiques générales du projet nulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire enfuels fravaux de démolition otale 24 134 m² à usage arboricole, de type Venlo, soit des serres multi chapel e d'un bassin de gestion des eaux pluviales, conforme aux	etc.)
N°30 Dolvent être annexées au présent form 4.1 Nature du projet, y compris les éve Construction d'une serre de surface to en verre. La serre sera accompagnée directives du dossier Loi sur l'eau à ve Les pans sud de la serre seront équip Le projet sera implantée au lieu-dit "Le	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, iNSTALLATION SUR SERRES ET OMBRIERES D'UNE PUISSANCE EGA OU SUPERIEURE A 250 kWc 4. Caractéristiques générales du projet nulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire enfuels fravaux de démolition otale 24 134 m² à usage arboricole, de type Venlo, soit des serres multi chapel e d'un bassin de gestion des eaux pluviales, conforme aux	etc.)
N°30 Doivent être annexées au présent form 4.1 Nature du projet, y compris les éve construction d'une serre de surface te en verre. La serre sera accompagnée directives du dossier Loi sur l'eau à ve Les pans sud de la serre seront équip Le projet sera implantée au lieu-dit "Le d'emprise foncière disponible).	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, iNSTALLATION SUR SERRES ET OMBRIERES D'UNE PUISSANCE EGA OU SUPERIEURE A 250 kWc 4. Caractéristiques générales du projet mulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire entuels travaux de démolition otale 24 134 m² à usage arboricole, de type Venlo, soit des serres multi chapel e d'un bassin de gestion des eaux pluviales, conforme aux enir. bés de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 2114 kWc. espinassat", Route d'Agen, à Bergerac (24100), sur la parcelle n°120 (12 ha ée à la culture agricole. Le choix du terrain s'est basé sur sa capacité à suppor	ALE

4.2 Objectifs du projet

La serre sera exploitée par la société PEPINIERES DESMARTIS qui possède déjà plusieurs serres et est habituée à l'exploitation sous serre.

La serre permettra d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production. Elle a aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions précoces et tardives.

L'implantation de la serre engendrera une amélioration de la technique de production, mais aussi de la qualité sanitaire des productions.

Le projet pérennisera l'activité arboricole et permettra le développement de l'exploitation.

La serre créera un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.

La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de près de 800 foyers et la production sera injectée directement sur le réseau public d'électricité.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux effectués :

Etape 1 : Le terrain est déià nivelé pour permettre d'accueillir la serre.

Etape 2 : Le matériel sera livré grâce aux axes de transport déjà existants. Une attention particulière sera apportée lors de l'utilisation des engins de construction, pour diminuer le risque de pollution environnementale (fuites d'hydrocarbures). La structure en acier galvanisé de la serre, avec paroies enroulables sur les 4 façades, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur, et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100 x 14 x 14 cm.

Elle sera de volume simple et constituée d'une succession de travées. Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 8 semaines. Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Reden Solar de Roquefort, dans le Lot-et-Garonne. Ce sont des modules français.

Etape 3 : Des chemins de circulation sont déjà aménagés autour de la serre pour assurer la maintenance et l' accès aux services de secours.

Etape 4 : Les eaux pluviales seront traitées conformément aux directives liées à la Loi sur l'eau. Les eaux de pluie de la toiture seront acheminées via des chenaux vers des gouttières, puis rejoindront un bassin de rétention et/ou infiltration. Le dimensionnement de l'ouvrage sera fonction du dossier Loi sur l'eau.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La Pépinière DESMARTIS souhaite aujourd'hui améliorer les conditions d'exploitations en plein air comme le reste d'une partie de ses cultures.

De plus, les conditions de travail seront significativement améliorées et ce, tout au long de l'année.

La centrale photovoltaïque sera suivie à distance, depuis le centre de conduite de Reden Solar.

La maintenance sera effectuée par les équipes Reden Solar.

- Permis de construire - Déclaration Loi sur l'eau concern	ant le rejet des eaux pluviales (rubric	que 2.1.5.0. 2°) : à venir.
4.5 Dimensions et caractéristiques d	u projet et superficie globale de l'opéra	tion - préciser les unités de mesure utilisées
	ndeurs caractéristiques	Valeur(s)
Unité foncière		12 ha
Serre photovoltaïque		24 134 m²
Puissance centrale photovoltaïque		2114 kWc
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques!	Long. 0 •29·24 "54E Lat. 44•49·49 "16N
d'Implantation - Route d'Agen Lieu-dit "Lespinassat" 24100 BERGERAC	Pour les catégories 5° a), 6° a), et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34° 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	
4.7.3 'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de voir indiquez à quelle date II a été a	e projet et	age existant? Oui Non 🔀

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Qui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			- ZNIEFF type II : "La Dordogne" n°720020014 à 977 m au nord source : http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr
			Source : http://carmen.application.developpement-durable.gouv.ii
En zone de montagne ?		X	http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr
Sur le ferritoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		\boxtimes	Aire protection Biotope : La Dordogne n°FR3800266 située à 900m http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours a'élaboration ?		\boxtimes	source prim.net
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	source http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	source http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr
	L.,	<u> </u>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Bassin risque : Dordogne - PPRn Innondation prescrit le 17/05/2004 Bassin risque : LE CAUDEAU- PPRn Innondation prescrit le 17/05/2003 Le projet est situé à 900m de la Dordogne. Le site d'implantation n'est pas situé en zone inondable	である。またでは、これでは、10mmの対象には、10mmの対象に対象に対象に対象に対象に対象に対象に対象に対象に対象に対象に対象に対象に対
Dans un site ou sur des sols pollués ?		\boxtimes	Source : Basol	We will be the second of the s
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	http://adour-garonne.eaufrance.fr/	をはいるというというというできない。 では、100mmのでは、100mmのできない。
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	http://adour-garonne.eaufrance.fr/	· 明明 · 新教教育的 · 新教教育 · 新教
Dans un site inscrit ?			source http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr	等官務於新衛衛門 信子的於其官
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?	
D'un sité Natura 2000 ?			Natura 2000 Directive Habitat : La Dordogne située à 900m Natura 2000 Directive Habitat : Carrière de Lanquais - Les Roques située à 14,5km à l'Est source http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr	おうしょうなない ちずる いいけ
D'un site classé ?			source http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Out	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		\boxtimes	 Irrigation des cultures par un système goutte-à-goutte Le projet de cultures maraîchères sous serre n'augmentera pas les prélèvements actuels. Les terrains sont déjà en culture. Economie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration. Pas de changements par rapport à la situation actuelle : aucun impact
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	Un bassin de rétention et/ou infiltration des eaux pluviales conforme a recommandations de la déclaration Loi sur l'eau sera réalisé.
essources	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes	Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais. Terrain quasiment plat <1%.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		\boxtimes	Aucun remblai ne sera nécessaire.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		\boxtimes	 Terrain déjà cultivé annuellement ; pas d'intérêt écologique patrimonial. Le projet ne nécessitera pas d'arracher des haies existantes. Pas de corridors de déplacement importants pour la faune, ni pour le nichées. Aucun impact. Source : source http://carmen.application.developpement-durable.gou
ieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	\boxtimes	Non, car le terrain agricole est déjà annuellement cultivé.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	\boxtimes	Mouvement de terrain - Glissement de terrain Mouvement de terrain - Tassements différentiels Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent) Risque industriel - Effet de surpression / Effet thermique / Effet toxique Rupture de barrage Séisme Zone de sismicité: 1 Projet non concerné - source prim.net
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	\boxtimes	Projet non concerné source prim.net
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	\boxtimes	Projet non concerné - source prim.net
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		- Sans impact : uniquement travaux agricoles Le site de projet est entouré de parcelles agricoles En phase diurne, les équipements électriques respecteront les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007 Aucun bruit en phase nocturne.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes	
40.0	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si our, dans quel milieu ?	⊳	Rejet des eaux de pluie dans l'ouvrage prévu pour leur gestion (bassin de rétention et/ou infiltration), conformément aux directives du dossier Loi sur l'eau à venir. Aucun impact.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			Le site est principalement entouré par des parcelles ou exploitations agricoles, et les haies existants limitent la perception du site. Le projet sera pensé de manière à atténuer l'impact visuel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		×	Le site reste à vocation arboricole
<u>approuvés</u>	ences du projet Identi ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
表的 使用的 "A" "Assaultination"	nces du projet identifi Non X Si oui, décri	1.0	(Sec.) - 2 - 3 - 3	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets atifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire, car:

- Site de projet en dehors des zones à enjeux écologiques (ZNIEFF, ZPS, ZSC, APB, PNR, ...);
- Pas d'impact environnemental sur la faune et la flaure : le terrain est déjà en activité agricole avec serres tunnels.
- Pas d'impact sur les masses d'eau (dossier de déclaration Loi sur l'eau à venir), pas de pollution des eaux
- Gestion du rejet des eaux de pluie principalement par un bassin de rétention et/ou infiltration.
- Pas d'impact ni de bruit, ni d'odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.
- Prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité des constructions et l'impact paysager.

Le projet a pour principal but l'évolution, la modernisation et le développement de l'activité agricole existante.

8. Annexes

	anavaa abliaatata	-
O. I. A	nnexes obligatoire	Ale:

	Objet	<u> </u>
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

		Objet	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
	9	Engagement et signature	
certifie s	9 ur l'honneur l'exactitude des renseig		
certifie s Fait à			

Cas par cas Desmartis - Annexe 2: Plan de situation



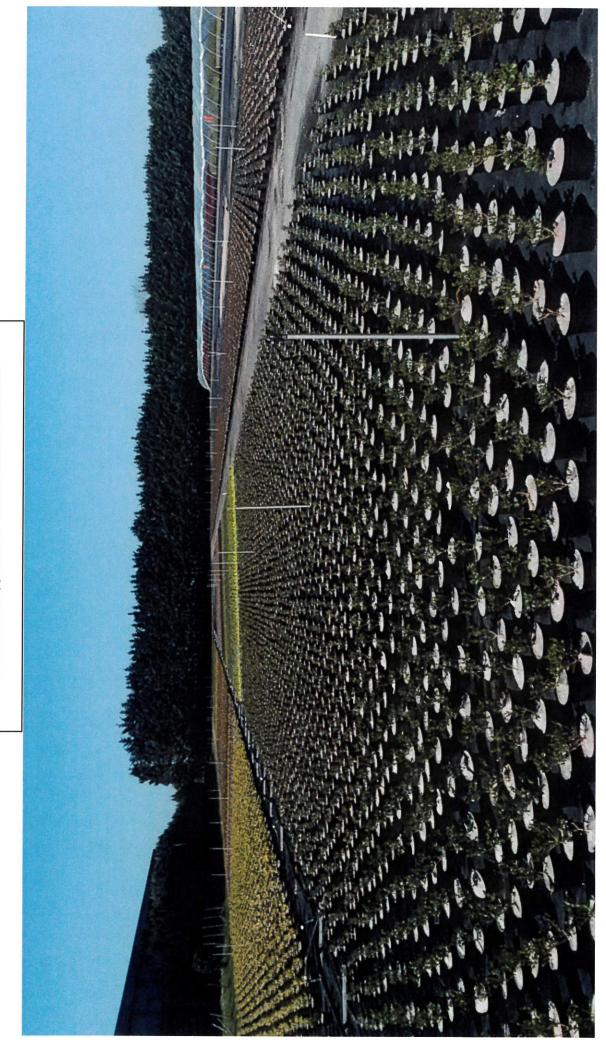


Photo 1 : Vue rapproché du site sur culture existantes



Photo 2 : Vue rapproché du site sur culture et serres existantes



Photo 3 : Vue éloignée du site sur culture et serres existantes



Photo 4 : Vue éloignée du site sur culture et serres existantes

La vue présentée ici n'est qu'une première vue primaire, dans le dossier du permis de construire seront intégrées les réelles insertions paysagères.

Cas par cas Desmartis - Annexe 4: Plan du projet et mise en situation



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne phys	sique							
Nom			Prénom					
Adresse								
Numéro		Extension		Nom de la voie				
		Marie Principal Control (Marie Contr						
Code Postal		Localité				Pays		
Tél.				Fax				
Courriel				@				
Personne more	ıle							
Nom	PEPINIE	RES DESM	ARTIS	Prénom				
Adresse du si	ège social							
Numéro		Extension	Nom de la voie	de la voie				
	ROUTE D'AGEN							
Code postal	24100	Localité	BERGERA	/C		Pays	FRANCE	
Tél.	05 53 63	3 71 71		Fax				
Courriel				@				
Personne habil	itée à fourni	r des renseig	nements sur	la présente den	nande			
Nom	BOUSQUET			Prénom	OLIVIER			
Qualité	Responsable bureau d'étude							
Tél.	06 46 76 08 24			Fax				
Courriel	o.bousqı	uet	@ r	eden.solar				

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage